

Changer d'air après 12 années

MICHAEL BASSIN

Plusieurs grandes communes de la région (Bienne, Saint-Imier, Porrentruy par exemple) connaissent la limitation des mandats politiques. A Moutier par contre, les élus peuvent se représenter autant de fois qu'ils le souhaitent. Une manière de procéder qui déplaît au groupe Interface, lequel a déposé en octobre dernier une motion demandant l'introduction d'une limite à trois mandats (donc 12 ans) tant pour les commissions, le Conseil de ville, le Conseil municipal que pour la mairie. Le Conseil municipal, lui, défend mordicus le système actuel.

Briguer d'autres fonctions

Si les membres d'Interface relèvent le côté trépidant de la vie politique, ils n'occultent pas, à la longue, un côté usant. Et ils craignent que certains s'accrochent à leur siège alors même que la flamme est éteinte. «*Fondamentalement, nous sommes persuadés que la limitation des mandats aiderait à mieux promouvoir la démocratie et contribuerait à la régénération de l'institution. Nous pensons aussi qu'elle produirait une meilleure mobilité politique et que cela permettrait à des groupes sous-représentés, comme par exemple les femmes et les jeunes, d'avoir plus de chances d'accéder à des fonctions politiques*», indiquent-ils dans leur motion portée par Manuel Gsteiger.

Mais pas question pour Interface de mettre à la retraite totale des gens compétents. Car dans sa proposition, chaque fonction est considérée séparément. Ce qui signifie qu'un conseiller de ville pourrait siéger durant 12 années au législatif et qu'il oserait, ensuite, briguer un fauteuil au sein d'une commission, du Conseil municipal ou la mairie. Et ainsi transmettre son expérience dans d'autres organes politiques.

Enfin, dans le système imaginé par Interface, un élu ayant effectué douze ans à une fonction pourrait à nouveau se porter



Pour le Groupe Interface, une limitation des mandats politiques contribuerait à une saine régénération des autorités. Le Conseil municipal, lui, relève que les partis ont déjà du mal à trouver des candidats. M. BASSIN

candidat pour cette même fonction... lors de l'échéance électorale suivante. Une pause de quatre ans devrait donc être observée pour pouvoir briguer le même siège.

Les chiffres depuis 1971

Dans sa réponse à la motion, le Conseil municipal estime, lui, que «*la durée de la fonction exercée par les membres des autorités municipales à Moutier ne pose aucun problème*» et qu'il n'y a «*pas lieu d'introduire la restriction demandée*». Pour motiver sa réponse, l'exécutif a procédé à une analyse détaillée de la durée des mandats exercés par les élus depuis 1971. Des chiffres qui, selon le Conseil municipal, contredisent la réalité décrite dans la motion d'Interface.

Sur les quatre maires ayant assumé cette fonction, un seul excède une durée de mandat de plus de 12 ans (Maxime Zuber). Au Conseil municipal, la durée moyenne d'un mandat est de six ans deux mois et 13 jours.

Seuls six des 54 membres de l'exécutif ayant été élus entre 1971 et ce jour ont vu leur mandat excéder 12 ans. «*Pour ceux qui exercent ou qui ont exercé cette fonction sur une durée plus longue, le Conseil municipal ne voit pas d'inconvénient, leur travail ayant donné (ou donnant) satisfaction*», indique l'exécutif en relevant que la tendance observée tant pour la mairie que pour le Conseil municipal se vérifie également pour le Conseil de Ville. Aujourd'hui, sept élus du législatif totalisent trois élections ou plus.

Aux citoyens de choisir

«*A Moutier, comme ailleurs, on assiste depuis longtemps à une baisse de l'intérêt des citoyens à endosser des responsabilités au sein des autorités municipales. Les formations politiques éprouvent ainsi de réelles difficultés à l'heure de l'établissement des listes électorales. L'introduction d'une limitation renforcerait encore ces difficultés*», argumente l'exécutif. «*En défini-*

tive, le Conseil municipal considère qu'il revient au corps électoral de ne pas réélire les membres des autorités s'il le juge souhaitable. Introduire une restriction équivaut à dessaisir les citoyennes et citoyens de leurs prérogatives.» Quant aux partis qui désirent un renouvellement plus fréquent au sein de leurs rangs, ils doivent eux-mêmes prendre leurs responsabilités, ajoute le Conseil municipal.

La motion d'Interface sera discutée par le Conseil de ville le lundi 30 janvier. L'occasion, peut-être, d'évoquer une question subsidiaire: les années de service déjà effectuées doivent-elles être prises en compte dans le cas d'une éventuelle introduction de la limitation des mandats politiques? L'acceptation de la motion impliquerait une révision du Règlement d'organisation de la commune, qui est de la compétence du corps électoral. ◉

Tapez Moutier sur www.journaldujura.ch pour découvrir d'autres infos sur la cité.

TRAMELAN

Ecolière heurtée par une voiture

Une écolière a été blessée hier matin sur un passage piétons à la Grand-Rue à Tramelan. La jeune fille peu avant 7h par une voiture qui circulait en direction de Tavannes. L'écolière a dû être héliportée à l'hôpital. On ignore la gravité de ses blessures. La cause de l'accident fait l'objet d'investigations. ◉ CPB-MPR

PONTENET

Nouveau conseiller élu tacitement

Suite à la démission de Franco Viloz, un siège était vacant au sein du Conseil communal. Hier à l'expiration du mandat déposé au Bureau communal portait le nom de candidat, Timée Gerber est élu tacitement et l'assemblée est annulée. Constructeur horloger, il est né en 1980 domicilié à Pontenet où il a rénové une ancienne

SAINT-IMIER

Aubade de la Chanson d'Erguël

Dans un dernier élan pour maintenir en vie la société d'Erguël invite la population à une aubade, qui se fera le samedi 21 janvier à la salle Saint-Georges de Saules. Les chanteurs espèrent que ce rendez-vous donne naissance à une chorale, à l'aube d'une année décisive pour le chœur plus que centenaire. ◉ CZ

COURTELARY

Bientôt 1300 habitants



Les Condémines de Bretin, où 17 nouvelles parcelles ont été viabilisées. OTTO BORRUAT

Au cours des 12 mois de l'année écoulée, la population de Courtelary a augmenté de 17 unités pour atteindre 1 292 habitants au 31 décembre 2011 (1120 Suisses et 172 étrangers).

Onze naissances (cinq garçons et six filles) ont été enregistrées durant l'année contre 16 décès (six hommes et 10 femmes) alors que 64 personnes sont arrivées dans la commune et que 42 l'ont quittée.

Les hommes étaient au nombre de 628 et les femmes de 664.

ans. Au sein de la population étrangère, le nombre de Français (32) et Portugais (11) et 48 d'autres nationalités.

Cette augmentation de la population est due à la construction de nouvelles habitations durant l'année écoulée. Le nouveau plan d'urbanisme adopté par l'